

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D48
au territoire de la commune de QUIERY-LA-MOTTE
TRAVAUX

génie civil pour remontée aérosouterraine de la fibre suite au changement du poteau Orange
Section hors agglomération
du 13 octobre 2022 au 16 décembre 2022

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

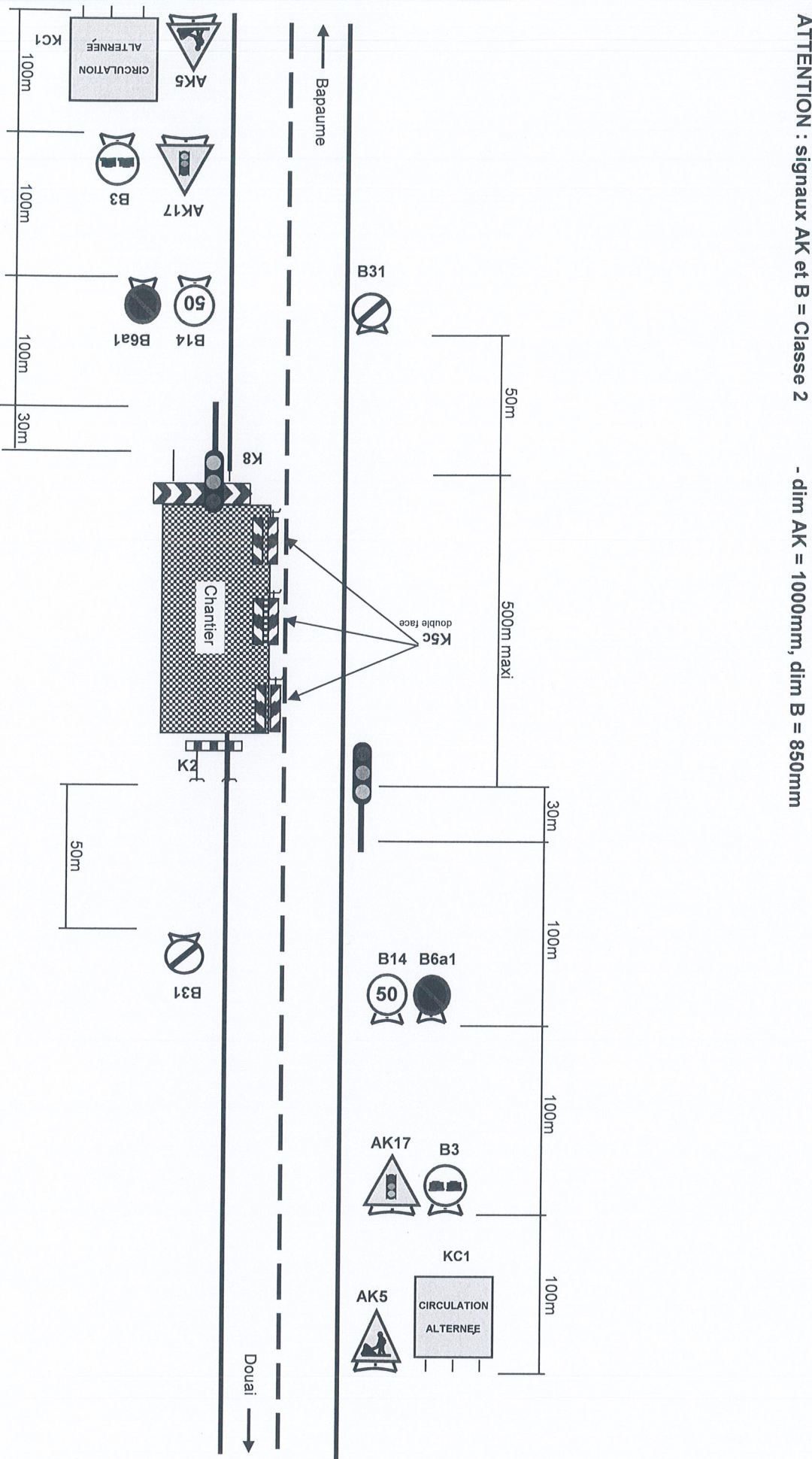
Considérant la demande du 09/05/2022, par laquelle THD 59/62 AXIONE, fait connaître le déroulement des travaux de génie civil pour remontée aérosouterraine de la fibre suite au changement du poteau Orange, le 13 octobre 2022,

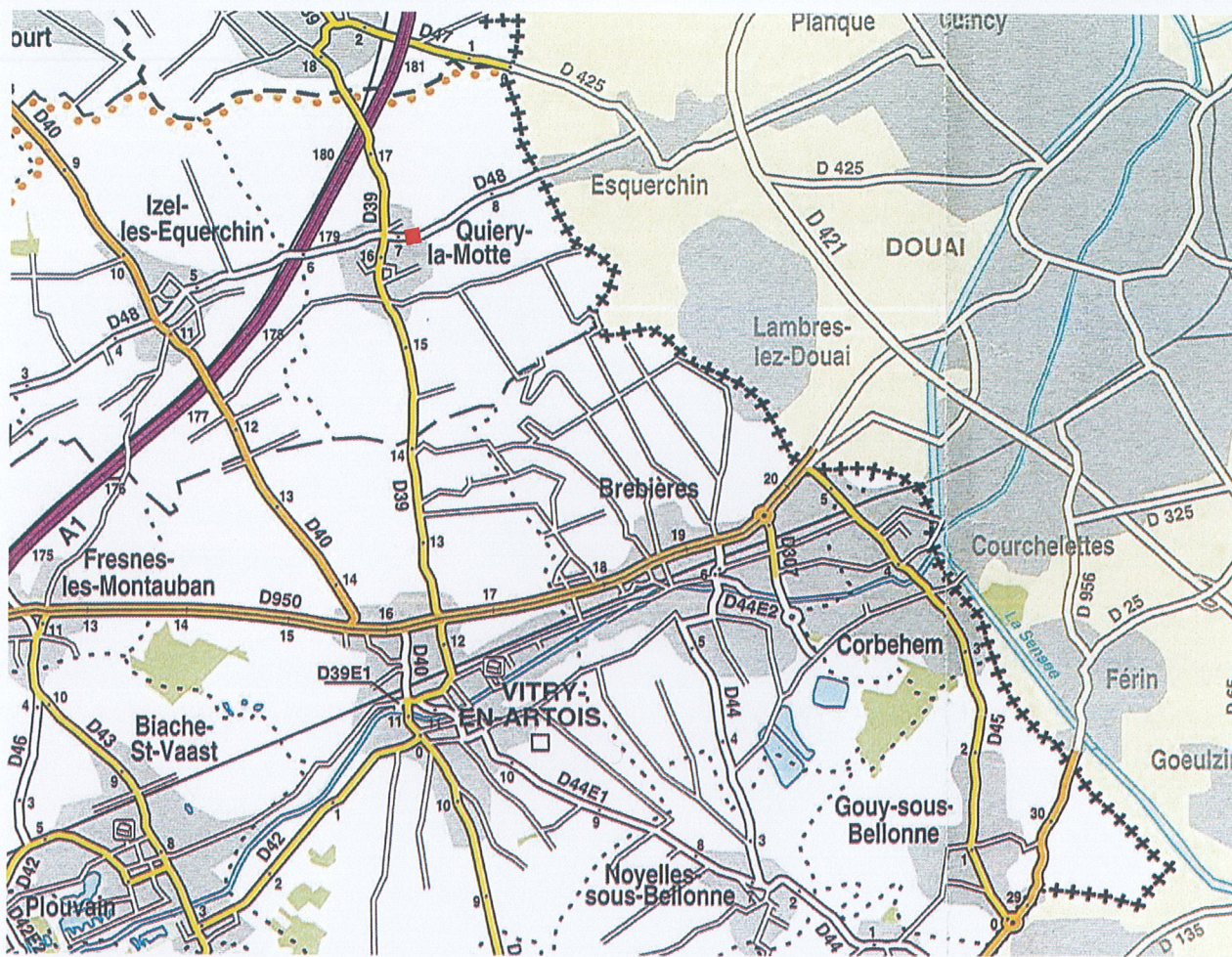
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de génie civil pour remontée aérosouterraine de la fibre suite au changement du poteau Orange, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D48 du PR 7+88 au PR 7+120, hors agglomération, du 13 octobre 2022 au 16 décembre 2022, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de QUIERY-LA-MOTTE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VITRY EN ARTOIS,

CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION
 Alternat par feux tricolores
ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2 - dim AK = 1000mm, dim B = 850mm





Restriction de circulation - Alternat par feux tricolores

CER : Vitry en Artois

RD	Commune (s)	PR début	PR fin	Hors agglo	En agglo	R
48	Quiéry la Motte	7+088	7+120	x		R

Vitesse	50km/h
Interdiction de dépasser	oui
Interdiction de stationner	oui
Alternat par feux tricolores	oui
Restriction de circulation	
Balisage, signalisation	oui
Entreprise	